

60 Les noms des membres à perpétuité seront inscrits dans notre chapelle, sur des tablettes à perpétuité.

Ne sont-ce pas là des avantages bien précieux ? Y a-t-il une mission plus belle et plus précieuse au Cœur de Jésus et au Cœur compatissant de sa sainte Mère, que de venir en aide aux pauvres petits orphelins.

On pourra agréger à l'œuvre de la fondation ses parents ou amis défunts, et leur donner part aux mêmes avantages, en contribuant pour eux, comme ci-dessus.

70 La récompense que Notre-Seigneur promet à ceux qui font du bien à ses membres souffrants : "J'étais sans asile et sans vêtement, vous m'avez recueilli et m'avez vêtu : venez les bénis de mon Père ; possédez le royaume préparé pour vous depuis le commencement du monde."

Monseigneur l'Evêque de Rimouski, a approuvé cette œuvre en ces termes :

"Nous bénissons de tout cœur cette bonne œuvre en faveur des pauvres et des orphelins de l'hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski. Nous invitons particulièrement le clergé et les fidèles du diocèse à l'encourager de leurs généreuses aumônes, et Nous accordons QUARANTE JOURS d'indulgence à tous les agréés, bienfaiteurs ou fondateurs, le jour où ils auront donné leur aumône."

Evêché de Rimouski, le 23 octobre 1899.

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St-Germain de Rimouski.

Sa Grandeur a fait immédiatement l'offrande de cinquante piastres.

Connaissant le but de cette œuvre excellente, les avantages qu'elle offre et la haute recommandation de Mgr. l'Evêque de Rimouski, on s'inscrit facilement au nombre des membres, et l'aile et la chapelle dont les fondations sont déjà terminées, seront bientôt construites pour le bien des orphelins et de nos pauvres.

On peut aller trouver les Sœurs de la Charité au parloir de leur couvent de Rimouski, ou s'adresser par correspondance à la Supérieure, ou encore à Messieurs les curés qui auront la charité de se prêter à cette bonne œuvre. Les personnes qui désireraient faire la fondation d'un lit à perpétuité peuvent de même s'adresser aux Sœurs de la Charité, à Rimouski.

—Le 19 du courant, grand'messe à la chapelle des Sœurs du Saint-Rosaire pour les bienfaiteurs vivants et défunts de l'œuvre de leur noviciat.

ACTIONS DE GRACES

MATANE. Faveurs obtenues. Une abonnée.—STANFOLD. Guérison après promesse de publier dans le MESSENGER. J. L. — ANQUI. Remerciements à sainte Anne pour préservation d'un incendie. Une abonnée—Deux guérisons Mme J. K.—ST-DAMASE. Guérison obtenue. Mlle G. Sénéchal—ST-ARSENÈ. Faveur obtenue après promesse de faire publier dans le MESSENGER. Une abonnée—ST-OCTAVE. Guérison d'une maladie grave. Une abonnée — NEW-PORT, VERMONT. Je m'étais percé le genou. Le mal d'abord ne paraissait pas grave. Il empira bientôt et m'obligea à avoir le soin de deux médecins. Le dernier me déclara qu'il ne pouvait me guérir. Après recours à la bonne sainte Anne je commençai à pren-